

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.

SERVICE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

**BREVET D'INVENTION.**

Gr. 14. — Cl. 2.

N° 934.719



**Encre perfectionnée.**

Société dite : ÉTABLISSEMENTS STYLOMINE résidant en France (Seine).

Demandé le 10 octobre 1946, à 14<sup>h</sup> 28<sup>m</sup>, à Paris.

Délivré le 19 janvier 1948. — Publié le 31 mai 1948.

[Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

Dans les encres et notamment les encres à stylo, il est très important de disposer d'une encre ayant des propriétés capillaires particulières et ce résultat peut être obtenu soit par une composition appropriée, soit mieux encore par l'addition à l'encre de produits mouillants convenables.

Mais l'encre et plus particulièrement les encres à stylo ne doivent pas donner naissance à la formation de mousses dont les inconvénients sont connus.

Or, les bonnes encres et plus encore celles dans lesquelles on a recours à l'emploi de produits mouillants ont précisément pour effet de donner facilement naissance à des mousses et à des écumes.

Il a été trouvé qu'en ajoutant à une encre un produit anti-mousse, on améliorerait ses qualités en s'opposant à la formation des mousses mais que des résultats exceptionnels étaient obtenus en ajoutant à la fois un produit mouillant et un anti-mousse, car dans ce cas on garde les avantages de l'action du corps mouillant et l'on en supprime en même temps les inconvénients.

Le procédé de l'invention consiste à introduire dans des encres et plus particulièrement dans les encres à stylo, des corps anti-mousse pour obtenir une encre supé-

rieure et de préférence à la fois un corps mouillant et un corps anti-mousse.

Comme corps mouillant, on utilisera tous les produits qui agissent sur la tension capillaire de l'eau comme il est connu, tel que :

L'alcool iso-butylique, la saponine, l'isobutyl-naphtalène sulfoné, l'alcool iso-amilique, un éther ricinique sulfoné, etc.

Comme anti-mousse, on utilisera les produits doués de cette propriété, tel que :

L'essence de térébenthine ou les produits tels que l'huile essentielle de pin (et ses dérivés) mise en suspension au moyen d'un agent émulsionnant usuel, etc.

Bien entendu les dosages des corps anti-mousses et mouillants utilisés sont extrêmement faibles, il suffit généralement de moins de un pour mille de mouillant et de moins de 0,5 pour mille d'anti-mousse.

RÉSUMÉ.

La présente invention comprend :

1° Le procédé qui consiste à ajouter à une encre un corps anti-mousse pour améliorer sa qualité;

2° La combinaison qui consiste à ajouter parallèlement à une encre un corps mouillant et un corps anti-mousse pour obtenir un produit de qualité supérieure;

3° L'utilisation des mouillants à une dose inférieure à un pour mille;

- 4° L'utilisation des anti-mousses à une dose inférieure à 0,5 pour mille; | veaux les encres contenant à la fois un corps mouillant et un corps anti-mousse. 5
- 5° A titre de produits industriels nou-

Société dite : ÉTABLISSEMENTS STYLOMINE.

Par procuration :

Office E. Weiss et C<sup>ie</sup>.